

[FRANCE INFO] Télétravail : les entreprises rappelées à l'ordre

La ministre du Travail, Elisabeth Borne, appelle les entreprises à jouer davantage le jeu du télétravail. Le gouvernement note un relâchement.

Le gouvernement l'a rappelé jeudi 4 février : le [télétravail doit devenir la norme](#), alors que l'épidémie de Covid-19 sévit toujours en France. Dans l'agence de communication Creads, tous les employés pourraient télétravailler, mais quelques-uns ont tout de même décidé de venir. *"C'est à la carte. Des personnes qui ont du mal à travailler de chez elles parce qu'elles ont un enfant, un conjoint un peu bruyant, ou parce que justement elles sont un peu seules, elles ont envie de retrouver du lien social. Elles viennent quand elles en ont envie"*, justifie Julien Méchin, directeur associé de Creads.

15% de télétravailleurs en moins

Le [gouvernement trouve, jeudi soir](#), que les entreprises se relâchent en matière de télétravail, spécialement dans les secteurs de la banque, l'informatique, l'assurance et l'immobilier. Début février, seuls 30% des salariés télétravaillaient à temps complet, contre 45 % en novembre 2020. L'inspection du travail a effectué 64 000 contrôles depuis mars, qui ont abouti à 400 mises en demeure. De plus, 28 entreprises ont été traduites en justice pour mise en danger de la vie d'autrui.

Télétravail

Liens utiles

[Télétravail : les entreprises rappelées à l'ordre](#)